

VIVRE ENSEMBLE

No 15
Février 88

Ces temps-ci, les super-héros se portent bien!
Action, fantasy et humour noir.

ROBO KOPP

50% HOMME

50% MACHINE

100% FLIC



Un film
de
PETER ARBENZ

avec

MOBUTU, PINOCHET, TURGUT ÖZAL, MENGISTU
BABRAK KARMAL, KHOMEINY, JARUZELSKI

FESTIVAL
D'AVORIAZ
88

*Films
d'horreur:*

*Peter
Arbenz
primé*

Bulletin de liaison pour la défense du droit d'asile
Rédaction: Vivre Ensemble, case postale 177, 1211 Genève 8
Abonnements: virer Fr. 20.- au CCP 12-9584-1 (Fr. 6 no l'an)

ADRESSES UTILES

(Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous nous limitons ici aux coordinations cantonales et aux services de consultation permanents)

POUR TOUTE LA SUISSE

Comité suisse de def. du droit d'asile
DSDDA, case postale 543
1000 LAUSANNE 17

Coordination-Asile Suisse
c/o Etre solidaire - Case postale
4005 BALE (061/32.87.88)

Comité contre le démantèlement
du droit d'asile - Poste restante
3001 BERNE (031/45.22.55)

MODS - Chartre 86
Case postale 2452
3001 BERNE (031/25.39.30)

NEUCHÂTEL

Coordination - Asile/NE
c/o E. Montandon, Theyers 2,
2068 HAUTERIVE

Centre social protestant (CSP)
11, rue des Parcs
2000 NEUCHÂTEL (038/25.11.55), ou :

Centre social protestant (CSP)
23, rue Temple-Allemand
2300 LA CHAUX-DE-FONDS (039/28.37.31)

NOUVELLE TÊTE

Nous avions cru pouvoir vous présenter, dans notre dernier numéro, notre nouvelle rédaction-documentaliste. Mais voilà. Pour des raisons qui lui sont peuvées, Florence a décidé de ne pas prolonger son temps d'essai. C'est aujourd'hui René Meyer, à la fois typographe et sociologue de formation, qui prend le relais. Parfait bilingue, il sera pour nous un pont utile avec la Suisse alémanique. Nos lecteurs auront l'occasion de mieux le découvrir à travers nos prochains numéros.

JURA - JURA BERNOIS

SOS-Asile/JU
16, rue du XXIII Juin
2800 DELEMONT (066/22.22.21)

Centre social protestant (CSP)
11, rue Centrale
2740 MOUTIER (032/93.32.21)

Comité "Vivre Ensemble" (JB)
48, rte de Morat
2502 BIENNE (032/22.30.64)

FRIBOURG

Coordination droit d'asile
Rue du Progrès 1
1700 FRIBOURG (037/24.76.38)
Permanence: Vendredi 15h.30-19h.30

Service de contacts et de consultations
rue Botzet 2
1700 FRIBOURG 5 (037/24.48.27)

GENÈVE

Coordination GE def. droit d'asile
9, ave Ste-Clothilde
1205 GENÈVE (022/28.28.44)

Centre social protestant (CSP)
14, rue du Village-Suisse, c.p.177,
1211 GENÈVE 8 (022/20.78.11)

VALAIS

Comité valaisan def. droit d'asile
case postale 115
1950 SION

Centre de contact Suisses-Immigrés
15, rue Pratiforti
1950 SION (027/23.12.16)

VAUD

SOS-Asile/VD
case postale 2413
1002 LAUSANNE

Centre social protestant (CSP)
28, rue Beauséjour
1003 LAUSANNE (021/20.56.81)

NOUS NE NOUS TAIRON PAS !

Une fois n'est pas coutume: j'ai été agréablement surprise en constatant que beaucoup de personnes - jusqu'ici indifférentes aux problèmes de l'asile - ont pris position en faveur de MM. Musey et Maza. Certains de ceux qui ont voté "en confiance" la deuxième révision de la loi sur l'asile commenceraient-ils à ouvrir les yeux ?

Mais la presse s'est aussi fait l'écho de critiques d'un ton nouveau, venant cette fois des partisans de la politique musclée du DFJP. Craignant un renversement de tendance au sein de l'opinion publique, ceux-ci s'en prennent aujourd'hui aux coordinations à à l'ensemble des groupes de défense du droit d'asile.

Leurs rangs sont "clairsemés", ils poursuivent néanmoins leur but avec "acharnement"... Selon une certaine presse, le peuple a accepté la nouvelle loi sur l'asile en toute connaissance de cause. Ceux qui aujourd'hui, essaient d'éclairer l'opinion au sujet de la dramatique réalité des requérants d'asile font preuve de "perversion".

Il y a quelques années, nous étions de doux rêveurs, des naïfs, des dames patronnesses au cœur trop sensible. Seront nous bientôt des "traîtres à la patrie" ? Je refuse d'être marginalisée, traitée bientôt de subversive... Comme citoyen, j'estime avoir le droit de critiquer une politique aveugle qui ne respecte pas certains principes fondamentaux.

Il n'est pas exact d'affirmer que le peuple suisse est mis en situation, dans le cas des rgnéants d'asile, de juger en connaissance de cause. Les faits sont là: on avait assuré que cette révision permettait de bien maîtriser le problème, mais dès les premiers jours de janvier, un communiqué du DFJP parlait de difficultés. Chiffres à l'appui,

on nous parlait d'afflux de requérants dans les centres d'enregistrement, du manque de lits à disposition... etc.

On a aussi parlé de lutte contre les passeurs et les entrées illégales. Mais l'ordonnance du Conseil fédéral n'a fait qu'encourager encore plus les entrées clandestines en fermant la frontière égale. Quand aux grandes déclarations assurant que la Suisse restait ouverte aux vrais réfugiés: on a vu ce qu'elles signifiaient en apprenant qu'on interdissait à la Swissair d'embarquer un réfugié sans visa.

La chance de nos coordinations, des groupes de parrainages et de tous ceux qui sont engagés sur le terrain, c'est de pouvoir entrer en relation - de façon chaleureuse - avec ces amis venus d'ailleurs, d'être à l'écoute de culture différentes, de découvrir la réalité telle qu'ils la vivent.

Au discours simpliste de nos autorités sur les problèmes de l'asile (il y a les "vrais" et les "faux" réfugiés), je réponds: "Il y a des hommes, des femmes et des enfants qui ont le droit d'être entendus". Le rôle de nos groupements, c'est de faire entendre au peuple suisse ce qu'ils ont à nous dire.
Claudette Bovet

A NOS ABONNÉES

Le traditionnel bulletin veut accompagner ce numéro du début de l'année pour tous ceux dont l'abonnement commence à cette période. Merci à ceux qui s'en sont vus avant sans attendre notre rappel. Ils nous évitent un fastidieux travail administratif. Il va de soi que ceux qui ont répondu à notre appel de novembre (lequel a été par là même dépassé sa cible!) sont par là même au bénéfice d'une prolongation d'abonnement.

MUSEY, MAZA... OU ALLONS-NOUS ?

Le masque est tombé. On connaissait l'incroyable complaisance de nos ambassadeurs au Chili et en Turquie pour les généraux dictateurs. On avait vu Mme Kopp accueillir un ministre sri lankais en mars 1986 pour discuter des possibilités de retour des Tamouls. Voilà maintenant que nos autorités négocient directement avec la maréchal Mobutu le renvoi de ses opposants et interdisent à ces derniers de critiquer le régime qui les a conduits à l'exil. La Suisse officielle se place désormais ouvertement du côté des oppresseurs, contre les droits de l'homme. Ce que les plus lucides redoutaient est arrivé: à travers le démantèlement du droit d'asile, c'est aujourd'hui la substance même de nos institutions démocratiques qui est atteinte.

Pour assurer l'expulsion de la famille Musey, Peter Arbenz n'a pas hésité à court-circuiter le gouvernement jurassien et à demander à l'armée la mise à disposition de l'aéroport de Payerne. Tous les moyens sont donc bons pour se débarrasser de ceux qui nous demandent asile.

Pour ne pas entrer en conflit avec les autorités politiques, le Tribunal fédéral a préféré confirmer la détention d'Alfonse Maza sans qu'un seul fait répréhensible ait pu être précisé à son encontre. Le TF, qui avait déjà joué les Ponce Pilate à propos du centre d'entreposage de Cointtrin, montre ainsi très clairement les limites de son indépendance. En matière de droit d'asile, il n'y a pas dans ce pays de garde-fou à l'arbitraire policier et administratif.

Face à ces pratiques qui risquent hélas de s'aggraver encore et de se prolonger des années, il nous faudra garder en mémoire ce qui fait l'essentiel d'un Etat de droit digne de ce nom. Ces valeurs fondamentales qui forment le patrimoine de l'humanité et que proclame envers et contre tout la Déclaration universelle des droits de l'homme: le droit à la liberté, à l'égalité et à la dignité. Le droit à des procédures équitables. Le droit à l'asile face à la persécution. Le droit à la vie.

Il nous faudra relire ce préambule de la Déclaration de 1948, qui

nous rappelle "que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme". Et encore: "qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression".

L'idée d'un manifeste sur ce thème a été lancée le 9.2.88 au sein de la Coordination-Asile Suisse. Nous en reparlerons.

Yves Brutsch

ETUDIANTS ETERNELS

Qui, tant Musey que Maza ont fait de longues, très longues études et n'ont demandé l'asile que tardivement. Et alors ? Tous ceux qui s'inscrivent de réfugiés savent bien que de nombreux exilés politiques envisagent aussi longtemps que possible de vivre à l'étranger sous un autre statut que celui de demandeur d'asile. Parce que celui-ci les empêche de participer à des réunions d'opposants à l'étranger et les désigne parfois au regard des agents de leur ambassade. Les plus vaillants des réfugiés ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

L'ARRET DU T.F.

"Parce, aucun fait concret ne ressort des accusations portées contre lui (Maza) et il est peu probable que les éléments à charge effectivement communiqués s'avèrent soient suffisants pour autoriser une restriction partielle de sa liberté personnelle d'un justiciable au bénéfice d'un droit de séjour non libéré dans le pays. Tel n'est cependant pas le cas du requérant. Ainsi, qu'il a été dit précédemment, la condition d'un renvoi présumé nécessairement des restrictions importantes à la liberté personnelle des justiciables, étant entendu que ceux-ci peuvent en tout temps quitter le pays. Dans cette mesure, de sérieux soupçons sur le caractère dangereux d'un individu peuvent suffire à justifier son intermède dans un établissement fermé" (arrêt du 12.1.88, p. 7).

En d'autres termes, si Maza était libre, rien ne justifierait son intermède. Mais comme il a été intermède, rien ne justifie sa libération. C'est bien ce qu'on appelle un dossier vide et une mesure d'exception.

TRUQUAGES ET RAGOTS

Le Délégué aux réfugiés l'affirme: Musey a produit de faux documents. Le Ministère public le proclame: Maza (qui n'a jamais caché ses contacts avec des diplomates) est un danger pour la sécurité de l'Etat. Tout cela sans la moindre précision, sans la moindre preuve concrète. N'avait-on pas commencé par insinuer que l'arrestation de Januz Salih, après son retour en Yougoslavie, était liée à des délits de droit commun ? Le procès du 15.4.87, où Januz fut condamné à 6 ans 1/2 de réclusion pour des motifs exclusivement politiques, a montré ce qu'il fallait penser des allégations de nos autorités.

Le cas Salih est d'ailleurs exemplaire sur ce plan. Le 26.2.87 P. Arbenz tentait de se disculper par un communiqué multipliant les contre-vérités. Comme de dire que Salih disposait d'un passeport valable et qu'il aurait pu repartir librement, alors que la décision du DRP date du 5.7.85 et que son passeport était échu au 31.12.84.

Même méthode pour le Ministère public, lorsqu'il fait interpellé brutalement les frères de Januz et plusieurs compatriotes le 26 novembre 1987. Pour justifier cette mesure d'intimidation, on annonce que l'opération a permis de "découvrir" des armes. Belle découverte en vérité: toutes ces armes étaient d'ailleurs autorisées, certains de ces militants ayant de bonnes raisons de se sentir menacés. Les bons citoyens feraient bien de s'interroger.

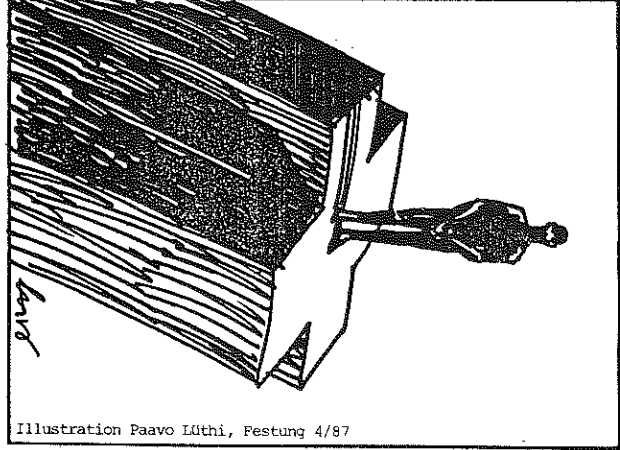


Illustration Paavo Lüthi, Pestung 4/87

Le droit d'asile n'est pas une simple tradition de la Suisse. Il est un principe politique et une manifestation de la conception suisse de la liberté et de l'indépendance.

Conseil fédéral, 1957

AJOIE: ALLEZ CHEZ LA FLEURISTE

Face au durcissement des autorités, un effort fantasmagique est accompli un peu partout par de nombreux militants bénévoles (voir également ci-contre, nos informations sur Bulle et Cointrin). Un but: étendre toujours plus le réseau des groupes d'appui et de parrainage. C'est d'autant plus important que la procédure se resserre dès l'arrivée et que les nouveaux requérants sont toujours plus souvent placés hors des grandes villes, loin des services professionnalisés. A Porrentruy, le groupe Accueil-Ajoie a relevé le défi. Depuis trois mois il assure une permanence tous les après-midi! Avec pour local la boutique d'une fleuriste qui cessait son activité. Voici comment l'une des membres du groupe présente cette aventure.

Des Africains, des Turcs, des Kurdes, des Albanais, des Pakistais, des Français, des Suisses, peut-être aussi des Italiens, des Espagnols, des... C'était la "fête sans frontière" à Porrentruy, au soir du 2 octobre 1987. Environ 130 personnes avaient répondu à l'appel du groupe Accueil Ajoie, dont c'était la première opération de ce genre. Après un tel succès, il n'était pas question d'en rester là.

Depuis longtemps, le magasin de fleurs de Marguerite, l'une des initiatrices du groupe, était devenu le point de ralliement des candidats à l'asile de la région en quête de contacts et de conseils. Mais Marguerite devait cesser son activité. Pourquoi ne pas garder la boutique et y installer une permanence ?

TROIS OBJECTIFS

Le projet sera vite mis sur pied. Trois objectifs: informer (aussi bien les requérants que les Suisses), favoriser les contacts (susciter des parrainages), être à l'écoute de chacun. Des souscripteurs sont sollicités pour couvrir les frais. Marguerite est évidemment très présente, mais d'autres membres du groupe font équipe avec elle par tous. Toute une documentation a été rassemblée, et un livre de bord permet à chacun de suivre tout ce qu'il se passe, dans le but de se sentir responsable à part entière de la marche de la permanence.

Inaugurée le 21 novembre en présence des autorités locales, la permanence a tout de suite prouvé son

utilité. Depuis trois mois, elle ne désemplit pas. Désormais, les demandeurs d'asile ont un très grand besoin de parler, d'avoir des contacts. Et ils préfèrent, bien sûr, s'adresser à des personnes non-officielles. Quantité de problèmes matériels se posent; les démarches sont multiples. Il faut hélas souvent parler au plus pressé, face aux décisions de renvoi qui se multiplient.

LES SUISSES AUSSI

Quelques Suisses viennent aussi aux informations. Des gens de la région, toujours très généreux mais absolument individualistes (sic). Comme ils n'aiment pas venir à des réunions, la permanence leur permet de venir chercher librement tel ou tel renseignement pratique dont ils ont besoin pour assumer leur parrainage. Et il y a des Suisses "paumés" qui viennent, eux aussi, pour qu'on les écoute. La permanence est également là pour eux.

Sera-t-elle viable à long terme ? L'équilibre n'est pas facile entre l'engagement sans réserve de Marguerite et la moindre disponibilité des autres membres du groupe. Des problèmes financiers risquent aussi de se poser à terme. Pourtant, le besoin est là. Avec ses 80 requérants, l'Ajoie a besoin d'un tel lieu d'échange. Personne n'imaginerait plus sa disparition.

Informations: Colette Petit (Accueil-Ajoie, 36 rue Reguinat 2900 Porrentruy, 066/66.63.45)

ECHOS DES GROUPES ET DES REGIONS

GE+NE = COINTRIN

Depuis le début de l'année, des membres de la Coordination neuchâteloise se déplacent chaque semaine pour renforcer les bénévoles du CSP de Genève dans les démarches concernant les nouveaux arrivants. Tous les cas de Suisse romande sont en effet concentrés sur le centre de Cointrin, un baraquement préfabriqué où les requérants sont pratiquement coupés de l'extérieur s'ils n'ont pas un mandataire.

D'où l'enjeu quasi surhumain auquel tous les cantons devraient participer: établir le contact avec les requérants avant qu'ils ne s'annoncent aux autorités pour qu'ils puissent signer une procuration en bonne et due forme autorisant de suivre leur cas au centre de Cointrin. A défaut, ceux-ci se retrouveront quasiment isolés, malgré les visites occasionnelles des deux délégués de l'OSAR, les téléphones et les sorties étant soumises à autorisation.

Les résultats sont difficilement quantifiables, mais l'aide se situe certainement autant sur le plan humain que juridique. On peut imaginer l'état de désarroi de ces gens qui

se voient d'emblée confrontés à un système coercitif avec grillages et gardes en uniforme. Actuellement, environ deux-tiers des nouveaux arrivants restent hélas sans contact avec un mandataire.

La permanence nécessite deux à trois bénévoles par demi-journée (présence régulière chaque semaine) et la participation de nouvelles personnes est indispensable. Ceux qui seraient intéressés à y participer peuvent s'annoncer au CSP-GE (Françoise Greder, 022/20.78.11). Il faut que la collaboration continue !

Frédérique Glauser

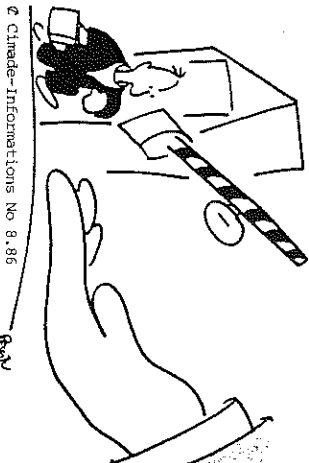
BULLE: EN COMMUNAUTÉ

En Gruyère, où les requérants du centre des Cités d'Albeuve sont particulièrement isolés, c'est une communauté de base de Bulle, formée de cinq familles, qui s'efforce de prêter un concours chaleureux avec les nouveaux venus. Après tous de certaines démarches, visites et consultations en famille, aide pratique... Tout cela en soutenant les pléges d'une aide unilatérale. Le travail ne manque pas depuis que la répartition systématique des nouveaux fait adhérer aux Cités des requérants qui pensaient rester à Genève ou à Lausanne.

FR: VICTOIRE AU TF

Par une décision prise le 7.12.87, le Tribunal fédéral a accordé une indemnité de Fr. 500,- à un candidat à l'asile turc dont le canton de Fribourg avait refusé d'enregistrer la demande. On le sait, depuis la décision du Conseil d'Etat du 3.7.84, décision renouvelée plusieurs fois par la suite, de nombreux requérants s'étaient heurtés à un refus pur et simple d'enregistrer leur cas.

Victoire donc pour la Coordination Asile/FR, qui défendait ce requérant. Mais une victoire au goût



© Claude-Infomations No 8.86

amer puisque sa portée n'aura été que de quelques jours. Avec la nouvelle législation en vigueur depuis le 1.1.88, les enregistrements se font désormais au centre de Cointrin. Et le rappel du TF selon lequel les autorités cantonales sont tenues de respecter la loi, n'aura pas empêché le canton de Fribourg d'agir à sa guise pendant plus de deux ans, avec la discrète bienveillance des autorités fédérales.

NE: ON CHERCHE UN LOCAL

La permanence de la Coordination-Asile/NE cherche à se recaser dans un local approprié qui puisse être délabré trois après-midi par semaine, à proximité du centre de Neuchâtel. Pour un tuteur éventuel: Collecte Bovert, 038/25.54.82.

L'AUTRE SUISSE

La presse a largement fait état des manifestations qui ont marqué l'expulsion de la famille Musey et des colis des gymnasiens de Bléme. Mais d'autres signes, plus discrets, nous montrent aussi que "l'autre Suisse" reste bien vivante: comme ce versement de la municipalité de Nyon, qui nous informe qu'une somme de 90 ans a renoncé en notre faveur au traditionnel cadeau des autorités, ou comme ce pilote de la Swissair, venu donner sa carte de visite aux manifestants de Cointrin pour qu'un contact durable puisse se nouer.

Dans l'immédiat, le député genevois qui a proposé de bloquer une partie de l'impôt fédéral attend vos coordonnées pour organiser cette action (B. Perregaux, 16 Cours des Bastions, 1205 Genève). Et le Collectif di Solidarietà (6832 Pedrina) vous propose également de vous annoncer pour écrire une lettre collective annonçant que les signataires offrent l'hospitalité à Alphonse Maza. Une façon comme une autre de répondre aux menaces de poursuites pénales proférées par P. Arbenz.

LETTRE OUVERTE AUX AMIS

Voici plus d'un mois que s'est déjà écoulée depuis la séparation manu-miliatati avec nos hôtes et amis, la famille de Mathieu Musey. Un départ si brutal a créé un grand vide dans notre entourage.

La famille Musey vit maintenant cachée dans son propre pays, toujours traquée par la peur. Il est dès lors difficile d'entretenir un contact avec elle. Nous avons cependant reçu un message oral transmis par l'intermédiaire de parents au Tâche et d'oeuvres caritatives en Suisse. Tant de lettres nous sont parvenues qu'il ne nous est pas possible de répondre personnellement à toutes. Ainsi nous vous adressons toute notre reconnaissance pour votre solidarité par une lettre commune.

Par votre soutien et votre amitié nous nous sentons encore renforcés et plus solidaires avec les persécutés, les opprimés et les réfugiés. Vos mots de consolation, de félicitation et d'encouragement montrent qu'il reste encore en Suisse des gens avec une sensibilité humaine pour le pauvre, l'étranger qui tente de chancher chez nous un refuge éventuel.

Nous vous encourageons aussi à continuer de lutter contre les abus du pouvoir helvétique qui sacrifie les droits de l'homme au bénéfice d'intérêts politiques et diplomatiques douteux. Dénonçons ces injustices et rassemblons nos forces pour soutenir d'autres frères et soeurs qui demandent de l'aide...

Dans cette tâche, demandons l'aide du Seigneur et la benediction de Dieu.

2748 Soubaz - Les Ecorcheuses
Famille Burkharter

ROE SUR LE FRONT

Des dizaines de représentants d'oeuvres d'entraide (ROE) ont commencé leur activité en janvier en assistant aux auditions menées dans les cantons. L'audition fédérale n'étant désormais plus obligatoire.

Chargés de veiller au bon déroulement de l'audition après avoir suivi une formation accélérée, ces ROE, qui paraissent souvent fortement motivés, ont déjà été confrontés à quelques surprises. Comme cet interrogateur qui n'arrivait pas à situer le Zaïre et l'Angola. Ou ces auditions genevoises qui durent huit heures, tant les pré-auditions effectuées au centre (cantonal) de Cointrin étaient bâclées.

Mais pourquoi donc l'OSAR, comme fattière des oeuvres reconnues, demande-t-elle à ces ROE de se transformer en juges pour remplir un rapport comportant une question aussi superficielle et manichéenne que: "l'asile devrait plutôt être: accordé / refusé" (mettre une coche) ?

Certains ROE ont d'emblée décidé de ne pas répondre à cette question qui contredit toutes les déclarations de principe affirmant la nécessité d'un examen approfondi de chaque demande. A Genève, c'est la Croix-Rouge elle-même qui a pris cette option, montrant ainsi que son image d'oeuvre proche des autorités ne l'empêche pas à l'occasion de faire preuve d'esprit critique.

DEMANDEZ LE DOSSIER !

Malgré les critiques et les recommandations de la Commission de gestion du Conseil national (V-8) No 12, P. 9), le problème de l'accès au dossier n'est toujours pas réglé.

Le 28.1.88, l'Hebdo faisait part de la curieuse réponse donnée par le Conseil fédéral à la plainte d'un mandataire, auquel on n'avait transmis qu'une copie tréfiquée d'une lettre d'ambassade. Le DAR n'a pas respecté les prescriptions, reconnues par le Conseil fédéral, mais ce recours n'est pas tranché... Dans un autre cas, le Conseil fédéral a maintenu que le secret de l'enquête justifiait de ne pas communiquer le dossier avant l'audition. Mais il a tout de même admis que l'autorité

Roumanie:

Fuir une situation sans espoir

SOS asile !
COMMISSION D'ENTRAIDE
c/o Musée de la Ville
Janvier 1988 - 1000 Lausanne 17



SOS-Asile/VD, qui s'est donné de nombreuses pistes de travail lors d'une assemblée nourrie le 20.1.88, continue sa série de brochures sur les pays. Dernière née: la Roumanie (case 543, 1000 Lausanne 17, Fr 4,-)

était tenue de donner la possibilité à l'intéressé de faire valoir ses arguments sur toutes les informations recueillies "avant de prendre sa décision".

Malgré les limites de ce droit, il est important d'en faire usage en demandant systématiquement au DAR à recevoir communication du dossier "dès que possible, mais au plus tard à la clôture de l'enquête". Cette démarche, qui peut être faite par simple lettre du requérant ou de son mandataire au lendemain de l'audition cantonale, permettra, en cas de besoin, de prendre position sur les pièces du dossier avant la décision, plutôt que d'attendre le stade du recours, où les chances de corrections sont minimes. Un problème auquel il faudra bien remédier un jour par la création d'une instance indépendante de l'administration.

TAMOULS : RENVOI EN ENFER ?

Dès le 7.7.87, Peter Arbenz a fait savoir que le renvoi des tamouls commencerait en avril 1988. Et malgré les bouleversements qui ont marqué le Sri Lanka depuis lors, rien ne semble mettre en question l'imperturbable assurance du DAR (cf. encadré). Après l'espoir d'une paix de compromis, on sait pourtant que les troupes de "pacification" indiennes (IPKF) sont passées à l'offensive dans le Nord le 10 octobre. Un envoyé spécial de la "Wochenzeitung" s'est rendu sur place et en est revenu avec des informations accablantes, qui n'ont hélas pas franchi la Sarine. C'est pourquoi nous les résumons ici. La conclusion, de la bouche même de notre ambassadeur à Sri Lanka, est sans appel: la politique de P. Arbenz relève de l'aveuglement.

A l'insu de l'opinion internationale (il n'y a pratiquement aucun correspondant sur place), au moins 5000 personnes, des civils pour la plupart, auraient péri sous le feu de l'artillerie et des tanks indiens. En octobre, le couvre-feu s'étendait toute la journée. L'armée indienne tirait sur toute personne qui se trouvait dans la rue. Quand quelqu'un fuyait sa maison après l'explosion d'une grenade, il tombait sous le tir nourri des soldats indiens. Six mille personnes se sont rendues au Kokuvil Hindu College pour se protéger: celà n'a pas empêché l'IPKF de le bombarder.

L'hôpital de Jaffna n'a pas non plus été épargné. Il a été attaqué le 21 octobre; 47 malades, 3 médecins et 19 employés ont été tués,

Heinz Schenk, chargé de presse du Délégué aux réfugiés (DAR), déclarait dans une interview accordée à la WOI le 13 novembre 1987: "L'expérience nous a montré que les Tamouls qui ont fait l'objet de renvois individuels, contrairement à ce que l'on pensait, ne sont pas gagnés dans le Sud, mais ont ré-ajourné sans garantir le moindre bénéfice. Nous ne disposons pas d'informations selon lesquelles quelqu'un y aurait subi quoi que ce soit". Le 29 janvier, sur les ondes de la DRS, Schenk commentait les propos: "200 Tamouls seront rapatriés en avril, à condition que la situation ne change pas fondamentalement au Sri-Lanka".

tant que des douzaines de personnes ont été blessées. La capitale du nord du Sri Lanka comptait un million d'habitants avant l'invasion indienne; depuis, 500 000 personnes se sont enfuies. A Jaffna Town, on vivait 200 000 personnes, 20% des immeubles sont détruits, et 80% dans l'agglomération. Des rues entières ne sont plus que décombres. L'alimentation en eau, électricité, médicaments et nourriture est interrompue, tout comme les liaisons postales et téléphoniques. Aujourd'hui, le couvre-feu commence à dix-huit heures. Mais même durant la journée, la population évite de sortir dans les rues. L'armée et la police sri-lankaise ont disparu, partout règne la terreur de l'armée indienne.

VIOLS ET PILLAGES

Les témoins évoquent des pillages, des viols fréquents. Sous la menace des armes, les soldats indiens exigent des quittances pour la marchandise volée. Dans la rue, les habitants sont dépouillés de leur montre, des bijoux, de l'argent et des objets de valeur. La population vit dans l'angoisse, elle est coupée du reste du monde. Il lui est interdit de quitter le quartier de résidence, et il n'y a ni journaux ni radio.

Le 4 janvier, l'IPKF (=Indian Peace Keeping Forces que les habitants ont surnommé Innocent People Killing Forces) ordonnait la réouverture des écoles pour marquer la normalisation. Les Tigres ont appelé à un boycott et les écoles sont restées vides. L'intérieur des éta-

Les préparatifs de renvoi vont bon train. En 1987, 1720 demandes émanant de Tamouls ont été rejetées par le DAR. L'exécution des renvois est suspendue jusqu'en avril, mais certains Tamouls, dont le délai est déjà dépassé n'en sont même pas informés. Même les Tamouls qui avaient été internés sont en train de se voir retirer ce statut pour être directement renvoyables le moment venu.

blissements scolaires avait auparavant été mis à sac par l'armée indienne.

Pour détecter les mines, l'IPKF contraint les bus publics à lui ouvrir le chemin. Depuis, les Tigres emploient des bombes téléguignées pour ne pas mettre en danger la population civile. Du reste, il bénéficie d'un appui très solide auprès du peuple. Ceci explique pourquoi après quatre mois, les 55'000 hommes de l'IPKF ne sont pas venus à bout de la résistance. Le conflit qui ne devrait durer que 48 heures en est à son quatrième mois. La population manque de plus en plus de vivres. La récolte ne se fait pas. Les gens se nourrissent du maïs sauvage qui pousse dans la forêt. Le bétail est volé par les soldats indiens. Le sort de la population s'est à tout point de vue aggravé avec l'arrivée de l'IPKF. Il y a aujourd'hui 400'000 réfugiés à l'intérieur du pays.

Que vise l'Inde? L'intérêt stratégique n'explique pas tout. Il s'agit aussi pour le pays de Chandi de désamorcer la poudre potentielle que constitue la population de la province du Tamil Nadu, au sein de laquelle il y a 50 millions de Tamouls. Les Indiens ont commencé par les rapatrier de forces au Sri Lanka, 150'000 se trouveraient en prison pour avoir refusé de signer les formulaires de départ. Avec les

Délégué aux Réfugiés
Délégué aux Réfugiés
Délégué au Réfugié

3003 Berne, le 14 janvier 1988

Monsieur,

Vous avez présenté, il y a quelque temps, une demande tendant à l'octroi de l'asile en Suisse. Elle a été rejetée et, depuis lors, cette décision a acquis force de chose jugée.

A cette occasion, votre renvoi de Suisse a été prononcé, en excluant toutefois votre retour au Sri-Lanka en raison de la situation régnant dans ce pays. De ce fait, sur proposition des autorités de police des étrangers, vous avez été interné par décision du 18 mars 1985. Or, actuellement compte tenu de motifs inhérents à l'asile et au droit des gens, votre rapatriement peut raisonnablement être exigé.

Avant de lever la mesure d'internement et de prévoir le renvoi de Suisse, je tiens à ces circonstances, nous en sommes à la fois satisfaits et inquiets.

RECOMMANDÉ
AVEC ACCUSE DE RECEPTION

nouveaux arrivants, 500 par jour, le nombre de sans abri ne fait grossir sans cesse.

Ce rapatriement forcé a aussi pour but de montrer qu'il y a normalisation. Mais rien n'indique un changement prochain. Au contraire, le conflit s'est enlisé. Les Tigres ont quitté les zones urbaines et opèrent depuis la forêt pour épargner les populations locales. Par ailleurs, Rajiv Gandhi a rejeté à plusieurs reprises les propositions de négociation émanant du dirigeant des Tigres, Prabhakaran.

L'aide internationale, et notamment le matériel du HCR et du corps suisse en cas de catastrophes pour abriter les réfugiés, est bloquée à Colombo. A mi-janvier, l'ambassade suisse attendait toujours le feu vert de l'IPKF pour acheminer le matériel sur place.

Pour l'ambassadeur suisse, Henry Cuendet, le récit du journaliste de la "WOZ" ne fait que confirmer les informations dont il dispose. Selon lui: "un rapatriement des réfugiés tamouls comme le prévoyait le DAR et le DFJP n'est plus imaginable".

Adaptation: René Meyer

Tiré des articles parus dans la Wochenzeitung les 15 et 29 janvier 1988. Le DAR a réagit en précisant que pour lui l'information publiée et l'avis de l'ambassadeur ne lui étaient pas parvenus par la voie officielle.

CHRONIQUE DES EVENEMENTS COURANTS

- 27 nov.: Du jamais vu à Langenthal. Près d'un millier de personnes manifestent contre le racisme après des agressions contre des Tamouls opérées par des bandes de skinheads (cf. 15.10).
- 29 nov.: Après une première expérience à quart temps, l'Eglise nationale protestante de Genève décide de créer un poste à plein temps pour une aumônerie à l'aéroport et auprès des réfugiés.
- 30 nov.: Intraitable jusqu'à la dernière minute, malgré la nécessité d'opérer du coeur la petite Didem, P. ArbENZ accorde in extremis un sursis à une famille kurde de Zurich soutenue par la Coordination asile de l'endroit.

- 4 déc.: Controverse autour de la nomination des responsables des centres d'enregistrement, qui semblent avoir été choisis pour leur "ligne dure". Robert Huber, nommé à Kreuzlingen, a fait l'objet d'une plainte de Caritas pour son attitude "cynique et arrogante" lors des auditions de requérants, après avoir déjà été prié de démissionner de sa fonction de juge d'instruction à Zurich.
- 5 déc.: Près de 3000 Kurdes se rassemblent à Fribourg à l'occasion d'une grande fête culturelle organisée par le Comité du Kurdistan.

- 7 déc.: Mme Kopp fait chorus avec Markus Ruf en déclarant devant le Conseil national que les critiques du HCR contre la nouvelle ordonnance sur l'asile le représentent "une ingérence inadmissible dans nos affaires intérieures".
- 7 déc.: Quatorze opposants iraniens et trois Turcs, dont plusieurs réfugiés, sont expulsés de France vers le Gabon à la suite d'un marchandage avec l'Iran. Mais le gouvernement Chirac devra faire machine arrière le 13.1.88 devant l'ampleur des protestations.

- 10 déc.: "L'Hebdo" révèle le cas d'une famille baha'ï iranienne qui n'a été autorisée à entrer en Suisse qu'après une tentative de suicide qui lui a

permis de donner l'alerte depuis l'hôpital. "Votre histoire ne nous intéresse pas", leur avait-t-on dit à Genève, avant de les enfermer cinq jours au sous-sol de l'aéroport.

Six demandeurs d'asile ont été transférés jeudi matin par la police municipale badoise d'un abri de protection civile de Bâle vers les pays voisins. Selon le Comité d'asile badois, leur destin est totalement inconnu. 10 déc.

- 11 déc.: Un requérant indien est renvoyé "par erreur" dans son pays, parce qu'un fonctionnaire suisse n'avait pas signalé son prochain mariage avec une Suisseuse.

- 15 déc.: Une pétition signée par de nombreuses personnalités est déposée à Berne par la Coordination-Asile Suisse pour une politique d'asile conforme aux droits de l'homme.

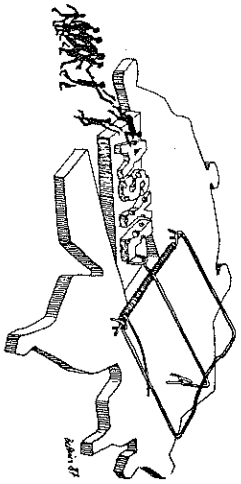
PLATEFORME COMMUNE

Adoptée le 29 août 1988, la plateforme commune formulée dans cette pétition constitue une sorte de plate-forme de mouvement de dégrèder au droit d'asile et doit à l'avenir servir de base à la demande d'asile à l'échelle suisse. Elle est composée de 11 points, à une décision motivée et autonome que par des formulaires adaptés et à une procédure de recours indépendante de tout autre examen administratif du réfugié et au respect du non-refoulement. Adhésion globale pour les autorités de plus de deux ans et mesures contre la discrimination et le harcèlement.

- 16 déc.: La presse genevoise signale le cas d'une famille ghanéenne arrivée il y a 5 ans et dont le délai de départ est maintenant dépassé. Le renvoi repose sur un préavis cantonal négatif donné en été... 1985, alors que le couple n'avait pas encore d'enfant.

- 17 déc.: Réunion à Berlin des ministres de l'intérieur du "groupe de Schengen" (F, RFA, Benelux). Objectif de ce noyau dur au sein de la CEE: l'harmonisation des mesures restreignant l'arrivée de réfugiés en Europe, dans la perspective du marché unique prévu pour fin 1992. Le 9.12.87, l'ensemble des ministres de la CEE ("groupe de Trevi")

s'étaient réunis sur le thème à Copenhague. La Suisse participera quant à elle à Oslo, début 88, à une nouvelle rencontre entre pays occidentaux dans le prolongement de Genesee (cf. 28.2.). Le huis clos est de rigueur!



- 17 déc.: L'Oeuvre d'entraide ouvrière (OSEO) se voit retirer la gestion du centre pour réfugiés de Malix (GR). Ses collaborateurs refusent de laisser la police venir arrêter les requérants par surprise pour les renvoyer.

- 17 déc.: Cinq requérants du Bangladesh sont renvoyés depuis Kloten après avoir passé une semaine dans la zone de transit. Informées par hasard de leur présence, les oeuvres d'entraide avaient pu éviter un premier renvoi, mais le DAR n'a pas voulu attendre l'arrivée de documents prouvant leurs déclarations.

- 18 déc.: Saisi d'une pétition du PS genevois, le Conseil national estime qu'il n'y a pas lieu de réexaminer la question de la solution globale.

- 18 déc.: Suite à des critiques de la Coordination genevoise et des juristes progressistes le Grand Conseil genevois renvoie en commission un projet de loi qui donnait à la police la compétence d'utiliser sans contrôle pendant 48h la détention en vue du renoulement.

- 20 déc.: Une délégation de parlementaires fédéraux conduite par l'abbé Cornelius Koch se rend en Lombardie pour enquêter sur le sort des requérants d'asile refoulés à la frontière de Chiasso. Selon des chiffres officiels, seuls 87 demandeurs d'asile ont été autorisés à entrer légalement en Suisse depuis le début de l'année.

- 22 déc.: Présentant le centre d'entre-gistement de Cointin, qui passe sous statut fédéral au 1.1.88, Urs Hadorn, représentant du DAR, annonce que l'OSAR pourra désigner deux représentants ayant libre accès dans chacun des quatre centres d'enregistrement.

L'OSAR a donc finalement obtenu un examen à certains droits de regard sur la fonctionnement de ces centres: Braug, Paste et ferre face à l'ampleur de la zone. Faut-il faire des budgets supplémentaires et politiques disponibles et politiques (autres) pour les centres à disposition? Mais c'est déjà la fin pas dans la bonne direction.

- 25 déc.: Arrivé à la fin de sa peine, un Tamoul est mis de force sur le vol Zurich-Cotombo. Il est le 24ème Tamoul de l'année à être privé du bénéfice du non-refoulement pour avoir été condamné dans une affaire de stupéfiants.

- 26 déc.: Après le rejet du recours d'un requérant turc, renvoyé après 16 ans de séjour en Suisse (10 ans au noir et une double procédure d'asile), le canton de Fribourg envisage in extremis de demander son admission provisoire pour motifs médicaux.

RATRAPAGE IMPOSSIBLE ?

Examiné à bien des égards, le cas de l'asile ne trouve pas de solution par le parlement. Le 29 août 1988, la plateforme commune formulée dans cette pétition constitue une sorte de plate-forme de mouvement de dégrader au droit d'asile et doit à l'avenir servir de base à la demande d'asile à l'échelle suisse. Elle est composée de 11 points, à une décision motivée et autonome que par des formulaires adaptés et à une procédure de recours indépendante de tout autre examen administratif du réfugié et au respect du non-refoulement. Adhésion globale pour les autorités de plus de deux ans et mesures contre la discrimination et le harcèlement.

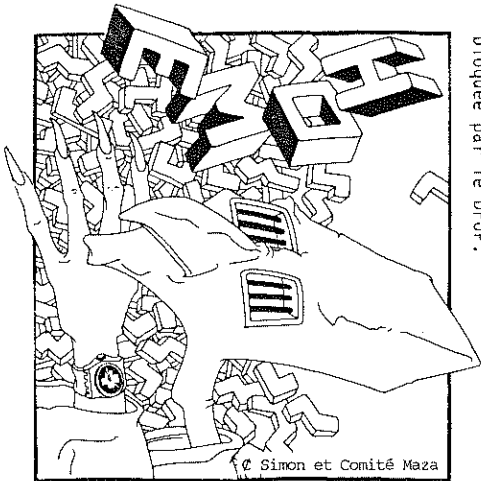
- 31 déc.: Prise de panique après le refus du DAR de donner suite à une pétition pour un permis humanitaire, une famille zairoise installée aux Breuleux depuis 3 ans disparaît subitement pendant les fêtes de fin d'année.

- 31 déc.: Marche de protestation du MODS contre l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, de la douane du Col-des-Roches (NE) à la Chaux-de-Fonds. A Berne, des manifestants distribuent des tracts à la sortie de la Cathédrale.

● 1. Janv.: Selon de nouvelles directives zurichoises, où la nouvelle loi limite à 3 mois au lieu de 6 l'interdiction de travailler des candidats à l'asile, les autorisations seront limitées à certaines branches délaissées par les travailleurs suisses. Le salaire minimum dans l'hôtellerie (80% des requérants) devra être de Fr. 2160,-.

● 6 Janv.: Panique dans les quatre nouveaux centres d'enregistrement, déjà débordés après trois jours de fonctionnement. Devant cet afflux "inexplicable" le DAR transfère en catastrophe des requérants de Bâle à Genève et Chiasso. En fait, plusieurs cantons avaient renoncé à enregistrer les nouveaux réfugiés à l'approche du premier janvier.

● 7 Jan.: Dans un dossier bien documenté, "l'Hebdo" montre qu'il est actuellement plus facile pour les européens de l'Est d'obtenir un visa de sortie de leur pays que d'être autorisés à entrer en Suisse. La "libre circulation des personnes" chère à nos diplomates, est bloquée par le Dfup.



● 7 Janv.: Selon des informations parvenues au groupe d'accueil du Notront (Jü) un requérant d'asile pakistanais renvoyé le 7 novembre au terme de sa procédure d'asile croupit depuis lors dans une prison de son pays.

● 9 Janv.: Les Tamouls de Montreux convient les habitants de leur cité à une fête. D'abord hébergés dans une pension au milieu de l'hostilité générale, cette vingtaine de requérants a fini par réussir son intégration grâce à l'appui de la paroisse.

GENÈVE (AP) - Le numéro de janvier de "Réfugiés", revue du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ne paraîtra pas. Les 136 000 exemplaires ont été brûlés lundi dernier sur ordre du haut-commissaire, Jean-Pierre Hocké. Un article jugé trop critique à l'égard de la République fédérale allemande est à l'origine de cette mesure, selon un porte-parole de la direction du HCR.

● 11 Janv.: Dix véhicules, et des dizaines de policiers sont mobilisés pour assurer l'expulsion de la famille Musey, cachée depuis près d'un an par un agriculteur du Jura (cf. 28.2). Mathieu Musey était arrivé en Suisse il y a 17 ans. Il faisait partie du gouvernement zairois en exil formé le 6.9.87. Son expulsion avait été négociée avec les autorités zairoises.

● 12 Jan.: Manifestations improvisées à Kloten, à Coirtrin et dans les locaux du DAR à Berne suite à l'expulsion de la famille Musey. Le 15, à Delémont, quelques 1500 personnes se rassemblent. Le 21, le Parlement jurassien exprime sa gratitude à la famille qui a caché les Musey. Face aux innombrables protestations, l'Action nationale est pratiquement seule à soutenir Mme Kopp.

● 15 Jan.: Entrée en fonction du nouveau coordinateur pour les questions des réfugiés au Département des affaires étrangères. Rudolf Weiersmüller a déjà travaillé par le passé avec P. Arbenz, qui aurait rédigé lui-même le cahier des charges de l'ambassadeur (30.1.).

● 16 Jan.: Des heurts ont eu lieu lors d'une manifestation nationale contre la politique d'asile réunissant 2000 personnes à Bâle.

● 17 Janv.: 200 opposants au régime zairois sont arrêtés à Kinshasa au terme d'une manifestation.

L'opposant zairois Tshisekedi Wa Mbulumba, arrêté dimanche à Kinshasa quelques jours après son retour d'exil, va être soumis à des examens psychiatriques, a annoncé hier l'Agence officielle zairoise AZAP. (ATS - 20 Janv.)

● 20 Jan.: Trois jours après une manifestation rappelant la détention du zairois A. Maza, interné depuis le 16.1.87,

pus, placé en semi-détention, on apprend la décision du Tribunal fédéral confirmant son internement au nom de la sécurité de l'Etat. Le TF, qui reconnaît pourtant qu'aucun fait concret lui est reproché, ordonne même son retour en régime carcéral. Risquant d'être renoué, Maza entre dans la clandestinité.

● 19 Janv.: Les statistiques officielles pour 1987 portent sur 10'913 demandes d'asile, soit une hausse de 27% par rapport à 1986 (de 12% par rapport à 1985), alors qu'on annonçait une hausse de 100% en nat et de 50% en septembre.

5,4% D'ACCEPTATION

Son cas 11'000 cas déclarés en 1987 ont en compte que 613 requêtes positives. Le taux d'acceptation tombe ainsi à 5,4% et non pas 9% comme annoncé officiellement. C'est que le DAR gonfle artificiellement ce taux en faisant de côté les demandes classées après un dépôt en cours de procédure. Et ce montant de 215 personnes, dont 433 au total du regroupement familial, c'est à dire, sans compter les 1400 migrants, 1392 réfugiés pour lesquels l'acceptation a été refusée.

● 21 Janv.: La "Wochezeitung" signale qu'à Lucerne les requérants qui épousent une Suissesse doivent retirer leur demande d'asile. Mais ils ne reçoivent pas le permis B comme dans les autres cantons, mais uniquement une autorisation provisoire révoicable en tout temps.

● 21 Janv.: Alors que P. Arbenz menace ceux qui protègent Maza de poursuites pénales, quelque 300 personnes manifestent devant le Grand-Conseil genevois, dont un membre appelle au refus de payer l'impôt fédéral.

● 22 Jan.: Le Tribunal fédéral annule une nouvelle réglementation thurgovienne supprimant les allocations familiales pour les demandeurs d'asile. Une discrimination contraire à la Constitution.

● 22 Janv.: Les demandeurs d'asile refoulés dans les pays voisins en application des accords bilatéraux de rapatrié sont le plus souvent renvoyés dans leurs pays d'origine en tant qu'étrangers sans statut. Selon une enquête de l'agence "Flüchtlingsinformation", qui cite plusieurs sources officielles de ces pays, 200 Tunés venant de Suisse auraient été refoulés par l'Autriche en 1987.

● 23 Janv.: Nouvelle alerte à Genève, avec le cas d'une famille anglaise qui devrait quitter la Suisse dans quatre jours. Le mari avait fait sa demande d'asile il y a cinq ans déjà.

Un couple pakistano-allemand a été arrêté dimanche soir à Kreuzlingen (TG) alors qu'il tentait de faire passer en Suisse deux Indiens dont la demande d'asile avait été rejetée par l'Allemagne. Les douaniers ont découvert deux demandeurs d'asile indiens dans le coffre de la voiture ainsi qu'un troisième caché sur le siège arrière, a précisé le 19 janv. l'ATS.

● 27 Janv.: Après un mois de black out, on apprend que Peter Arbenz a abandonné le siège qu'il occupait depuis 1983 à l'Assemblée du CICR. Selon A. Hay, ancien président du CICR, Peter Arbenz courtait le risque d'une non-réélection.

● 29 Janv.: A Soleure, la presse locale signale qu'un psychologue et un licencié en lettres ont été engagés pour mener les auditions à la place des fonctionnaires de police.

● 30 Janv.: L'agence "Flüchtlingsinformation" révèle que le Ministre public a formellement interpellé à un opposant zairois de critiquer le régime du maréchal Mobutu, sous peine de poursuites pénales. Cette mesure, prise le 11.11.87, faisait suite à la constitution d'un gouvernement en exil, dont deux membres avaient déjà été interpellés par la police fédérale (cf. 6.9.).

● 3 Fév.: Un pilote de la Swissair fait débarquer à Genève un requérant ghanéen qui se débattait en plein vol après avoir été expulsé par la RFA via la Suisse, la Luftansa refusant d'effectuer elle-même ce genre de vols.

Colombien, 6 (Reuters). L'Etat a porté les effectifs de son corps expéditionnaire au Sri Lanka à environ 70 000 hommes pour tenter d'établir la résilience des rebelles tamouls, mais aussi d'annuler des responsables du gouvernement srilankais selon qui 15 000 soldats indiens supplémentaires vont prochainement arriver dans le pays. (cf. p. 10).

● 10 fév.: (Bilan officiel) des centres d'enregistrement pour janvier: 612 arrivées, 551 décisions d'attribution à un canton, 8 renvois (art. 19) et 8 retraits de demande. Sans autre précision sur ce curieux mode "d'enregistrement".

J.A. 1200 Genève 2

Retours: case 177
1211 Genève 8

Monsieur
YVES BRUTSCH

RUE DES DEUX-PONTS 23

1205 GENEVE

A un Zurichois inconnu Hommage d'Yvette Z'Graggen

L'écrivain genevois Yvette Z'Graggen a pu voir sur son petit écran – comme tout un chacun – l'intervention de la police contre les manifestants protestant contre l'expulsion de Mathieu Musey. Elle salue dans le texte que nous publions ci-dessous l'intervention « tranquille, paisible mais indiscutable » d'un vieil homme face aux forces de l'ordre. (Réd.)

« Je ne vous connais pas, je ne vous connaîtrai sans doute jamais. Pourtant, je vous ai rencontré et, pour moi, cette rencontre a été importante. Emouvante. C'est pourquoi je voudrais vous en parler. »

« C'est sur mon écran de télévision que je vous ai vu, Monsieur. Vous ne faisiez pas de discours. Vous n'étiez même pas de face, votre visage je ne l'ai pas aperçu, j'ai à peine eu le temps de l'imaginer. C'était une séquence d'actualité reflétant la manifestation qui a eu lieu à Kloten pour protester contre l'expulsion de Mathieu Musey et de sa famille. Les manifestants étaient jeunes, pour la plupart, et prêts à affronter la répression de la police. Et celle-ci, à en croire les images qui nous sont parvenues, n'y est pas allée de main morte (rien à envier vraiment aux sbires des dictatures les plus musclées!) C'est ainsi qu'ils étaient quelques-uns, ces policiers, filmés de dos, occupés à faire on ne voyait pas quoi mais, sans doute,

à taper sur des manifestants. Et alors vous êtes apparu, Monsieur, vous êtes « entré dans le champ ». Un petit vieillard, voûté, des cheveux blancs, ce troisième âge sur lequel on se penche avec tant de fausse sollicitude. Vous marchiez à pas menus, vous sembliez si fragile qu'une chiquenaude aurait pu vous renverser. Et, tranquillement, vous avez saisi le ceinturon d'un des flics occupé à sa sale besogne et vous avez essayé – de toutes vos forces, on le voyait bien – de le tirer en arrière. Avec une espère de résolution paisible, indiscutable: c'était ça qu'il fallait faire.

« Ça n'a pas traîné. Trois policiers se sont jetés sur vous, vous ont empoigné, vous ont tordu le bras. Puis vous avez disparu de l'écran.

« Vous êtes de cette génération, Monsieur, qui a connu la guerre, la mobilisation, la honte d'apprendre plus tard que les autorités suisses, malgré l'esprit humanitaire qu'elles affichaient, avaient envoyé à la mort des milliers de réfugiés en les livrant à leurs bourreaux. Vous êtes de cette génération – la mienne aussi – qui s'est juré que cela n'arriverait plus jamais. Et qui ne sait, aujourd'hui, comment protester, comment crier son indignation et sa douleur.

« Je me souviendrai de vous, Monsieur, de votre geste, de votre détermination paisible et je voudrais, ici, vous remercier. »

Le Courrier, 15.1.1988